

Ecrit par le 28 juin 2026

4e édition du film judiciaire de Pertuis



[La ville de pertuis](#) et le [Conseil départemental d'accès au droit \(CDAD\)](#) du Vaucluse organisent la 4^e édition du film judiciaire de Pertuis. Après le succès de [l'édition précédente](#) sur le thème de l'IA, l'événement abordera cette année le sujet du consentement.

« Le festival du film judiciaire de Pertuis fait figure désormais de rendez-vous incontournable du printemps en Luberon, se félicite [Jean-Philippe Lejeune](#), président du tribunal judiciaire d'Avignon ainsi que du CDAD 84. Organisé depuis 2023 par la mairie de Pertuis, le cinéma Le Luberon, la protection judiciaire de la jeunesse et le tribunal judiciaire d'Avignon, le festival propose au grand public et à un public scolaire d'illustrer des problématiques actuelles de nos sociétés en général et de la jeunesse en particulier. »

« Ce festival est devenu un rendez-vous incontournable de notre ville, un moment où le cinéma nous invite à réfléchir ensemble sur des sujets qui touchent chacun d'entre nous », complète pour sa part

Ecrit par le 28 juin 2026

[Aurélien Auclair](#), nouveau maire de Pertuis.



Crédit : DR

Une édition placée sous le thème du consentement

« Cette année, le festival aborde un thème fondamental : le consentement, savoir le dire et savoir l'entendre, poursuit le maire de Pertuis. Une question essentielle dans nos relations, dans la vie sociale et dans l'exercice du droit. Elle nous rappelle l'importance d'écouter, de respecter et de protéger la parole et les droits de chacun. »

« Le consentement a pris ces dernières années une place éminente dans le débat public, dans notre état de droit et dans toute la société, complète pour sa part Jean-Philippe Lejeune. Il est désormais inscrit au cœur de l'action judiciaire en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes : l'absence de consentement en matière sexuelle est en effet constitutif d'un viol, d'une agression sexuelle ou d'une violence. Sur le plan symbolique, le consentement détermine le respect d'autrui, la prise en compte de sa singularité, le respect de son corps, de son intégrité psychique et physique . A contrario, son absence illustre une volonté de pouvoir, de domination ou d'humiliation. Les réseaux sociaux sont également trop souvent le théâtre d'abus fréquents, d'excès et de phénomènes de meute . Il relève de la responsabilité de l'institution judiciaire de faire respecter la loi mais il faut surtout que la prise de conscience émane de toute la société elle-même . Le rôle de l'éducation est donc primordial. »

« Le consentement détermine le respect d'autrui, la prise en compte de sa singularité, le respect de son corps, de son intégrité psychique et physique. »

Ecrit par le 28 juin 2026

Jean-Philippe Lejeune, président du tribunal judiciaire d'Avignon et du CDAD 84

Afin de sensibiliser les jeunes à cette problématique plusieurs projections destinées aux scolaires suivies de débat avec les élèves se dérouleront durant la journée au cinéma [Le Luberon](#). Au programme la diffusion du film '[Les choses humaines](#)' d'Yvan Attal. L'histoire

Un jeune homme est accusé d'avoir violé une jeune femme. Qui est ce jeune homme et qui est cette jeune femme ? Est-il coupable ou est-il innocent ? Est-elle victime ou uniquement dans un désir de vengeance, comme l'affirme l'accusé ? N'y a-t-il qu'une seule vérité ?

Magistrat du tribunal judiciaire d'Avignon, représentant de la gendarmerie nationale, de la police municipale, du rectorat, intervenant associatif spécialisé dans le domaine considéré, représentant des avocats participeront à la rencontre qui suivra cette projection ;



Toutes les projections sont suivies de débats et d'échanges avec des professionnels du monde la justice et de la prévention. Crédit : DR

Côté grand public, c'est le soir à 19h, qu'aura lieu la projection du film '[Le Consentement](#)'. Un long métrage de Vanessa Filho qui raconte l'histoire de Vanessa, 13 ans, qui rencontre en 1985 Gabriel Matzneff, écrivain quinquagénaire de renom. La jeune adolescente devient alors l'amante et la muse de cet homme célébré par le monde culturel et politique. Se perdant dans la relation, elle subit de plus en plus violemment l'emprise destructrice que ce prédateur exerce sur elle. Un débat et des échanges avec le public concluront la 4^e édition de cet événement.

L.G.



Écrit par le 28 juin 2026

4^e édition du Festival du film judiciaire. 'Le consentement' (séance publique gratuite-Film interdit au moins de 12 ans). 19h. Mardi 12 mai. Cinéma [Le Luberon](#). 31, rue Giraud. Pertuis.
Informations et réservations : 04 90 79 50 40. pad@mairie-pertuis.fr

Écrit par le 28 juin 2026

LA VILLE DE PERTUIS ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT DU VAUCLUSE
VOUS PRÉSENTENT :

FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE

4^{ème} édition
Mardi 12 mai 2026
Pertuis
Cinéma Le Luberon

Infos & réservations :
04 90 79 50 40
pad@mairie-pertuis.fr

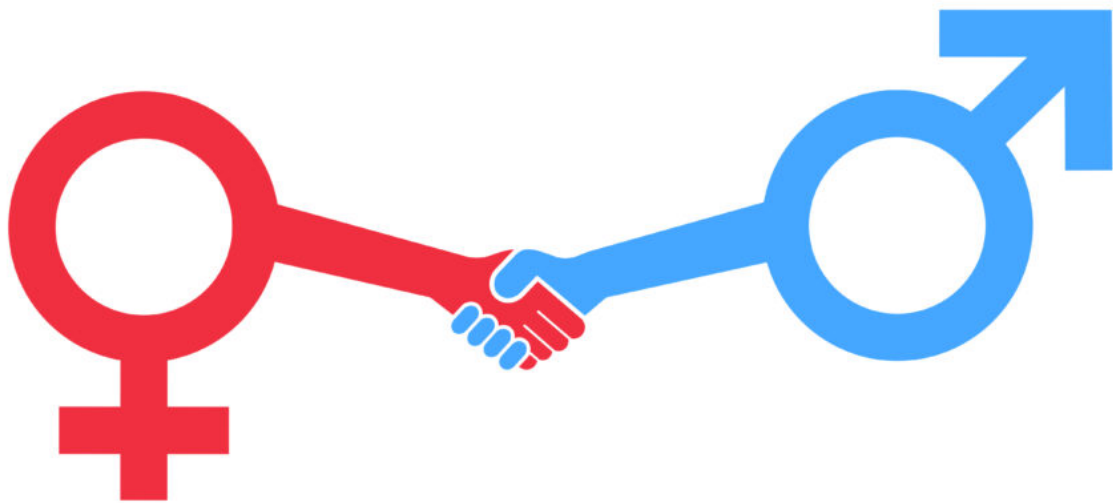
« Le consentement »
SÉANCE PUBLIQUE GRATUITE À 19H 17

« Les choses humaines »
RÉSERVÉ AUX SCOLAIRES EN JOURNÉE

LE CONSENTEMENT : L'EXPRIMER ET L'ENTENDRE



Focus sur la notion de consentement



A l'occasion de [la Journée internationale des droits des femmes](#) qui s'est déroulée samedi dernier, plusieurs avocats [du barreau d'Avignon](#) ont proposé un éclairage sur ce thème. Ici, c'est [Maître Fanny Aitelli](#) qui revient sur la notion de consentement.

« Le procès dit de 'Mazan' a replacé sur le devant la scène la notion du consentement dans la qualification juridique du viol. Des propositions de textes et des débats sur l'idée d'intégrer la notion dans l'article 222-23 du code pénal sont en cours, mais dans quels termes ajouter cette notion à la définition existante, et quelles en seraient les conséquences et les dérives ? La notion de consentement est absente de la définition juridique actuelle, ainsi l'absence de consentement à l'acte ne suffit pas à caractériser l'infraction de viol. »

« Plusieurs Etats ont intégré la notion du consentement dans leur définition juridique du viol, c'est le cas notamment du Canada qui exige un accord volontaire explicite, ou celui de la Suède qui ne requiert plus la démonstration d'une forme de violence pour établir l'absence de consentement. »

Ecrit par le 28 juin 2026



[Maître Fanny Aitelli](#). Crédit : DR

« L'introduction d'un consentement explicite permettrait de mieux appréhender les cas où la victime ne peut exprimer son refus en raison par exemple d'un état de sidération ou d'influence de substances. De plus, il a été observé que dans les États ayant intégré la notion de consentement dans leur définition légale du viol, le nombre de condamnations a augmenté, ce qui indique une meilleure correspondance avec la réalité factuelle des violences sexuelles. Toutefois, un risque majeur demeure : celui de voir la charge de la preuve se déplacer vers l'examen du comportement de la victime. En effet, les accusés pourraient prétendre avoir cru obtenir le consentement, ce qui obligerait la victime à démontrer l'absence de celui-ci, souvent de manière subjective. Il est donc essentiel que le texte précise que le consentement doit être donné pour chaque acte et ne peut être déduit de l'absence de résistance. »

« En conclusion, une éventuelle réforme de la définition du viol en France pourrait permettre une meilleure protection du droit des victimes. »

Ecrit par le 28 juin 2026

[Maître Fanny Aitelli](#), avocate au Barreau d'Avignon